



Rapport sur les Orientations budgétaires 2019

Population INSEE 2019 : 5698 habitants

Le rapport sur les orientations budgétaires 2019

1 – le cadre juridique

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Depuis 2016, les comptes administratifs et les budgets primitifs sont accompagnés d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : le rapport doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Les budgets primitifs devront être votés au plus tard le 15 avril 2018.

Lexique :

DGF : dotation globale de fonctionnement
DSU : dotation de solidarité urbaine
DSR : dotation de solidarité rurale
DNP : dotation nationale de péréquation
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FSIL : fonds de soutien à l'investissement local
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées
CA : compte administratif
BP : budget primitif
Épargne brute ou excédent brut : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Épargne nette : épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

2 – le contexte général

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité : il définit les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Il présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Le projet de loi de finances précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019.

Extraits loi de finances 2019 :

➤ **Le déficit public en deçà de 3% du PIB**

Le déficit public s'élèverait en 2019 à 1.9 % du PIB

➤ **La croissance de l'économie française atteindra 1.7%.**

➤ **La baisse de la dépense publique**

Après une progression nulle en 2018, la croissance du volume de la dépense publique resterait très modérée en 2019 à 0.6%

➤ **L'endettement public se stabiliserait**

98.6 % du PIB en 2019, contre 98.7% du PIB en 2018.

En 2022, l'endettement public serait ramené à 92.7% du PIB.

➤ **La DGF : un niveau de DGF stabilisé pour 2019**

Le niveau global de la DGF est fixé à 26.9 milliards d'euros.

➤ **La hausse de la péréquation verticale 190 millions d'€ en 2019.**

➤ **La poursuite de la suppression de la taxe habitation**

80 % des foyers bénéficieront d'ici 2020 d'un dégrèvement de la taxe d'habitation.

Dès 2018, l'impôt restant à charge de ces foyers a été diminué de 30%.

En 2019, l'impôt restant à charge de ces foyers sera diminué de 65%.

➤ **La dotation de soutien à l'investissement (DSIL) en baisse**

570 millions d'€ en 2019, contre 615 millions en 2018.

➤ **La dotation d'équipement des territoires ruraux reste inchangée**

1.046 millions € en 2019.

Objectifs de loi de programme de finances publiques 2018-2022

Une réduction :

- de la dette publique,
- de la dépense publique,
- du déficit public
- du taux de prélèvements obligatoires

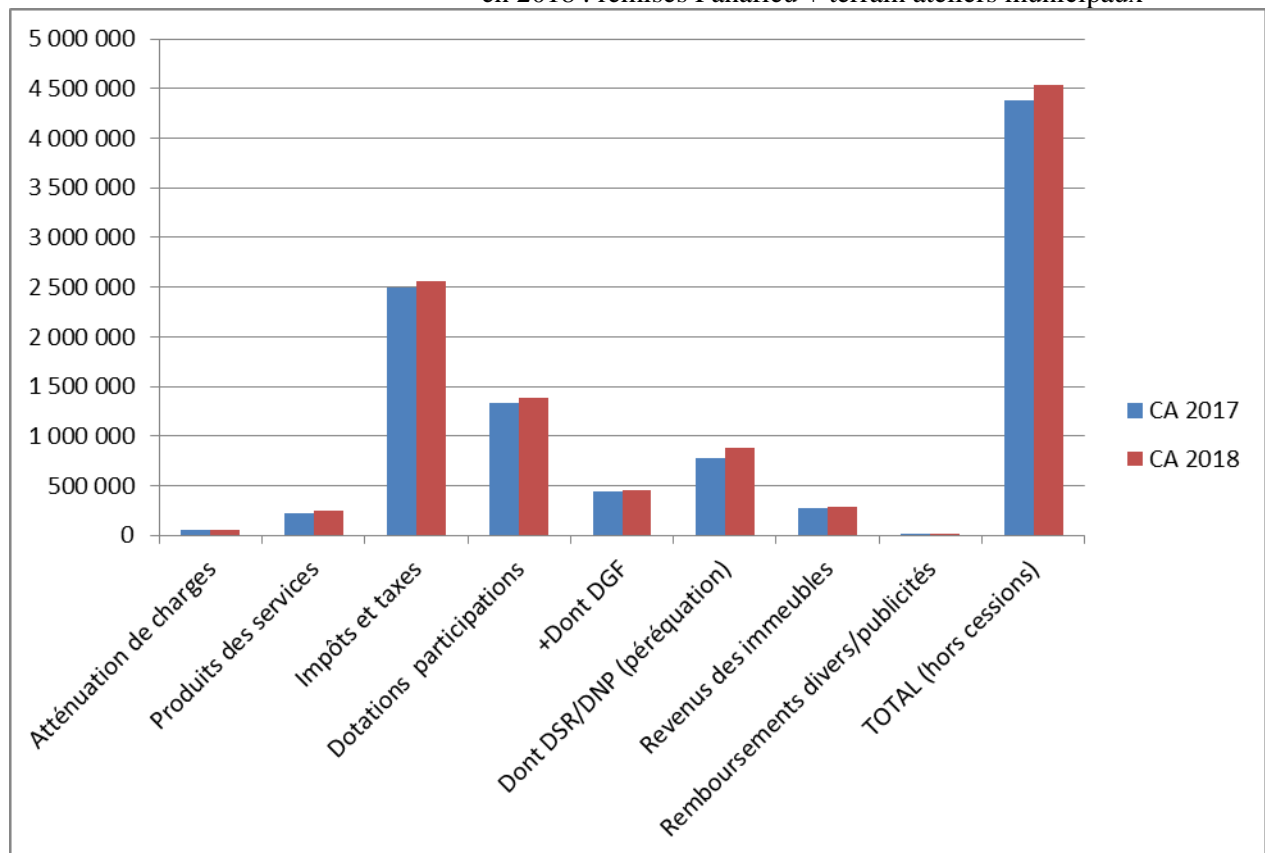
3 – Les résultats de l'exercice 2018 :

L'excédent de fonctionnement 2018 est de : 1 073 474 €

En section de fonctionnement recettes

	CA 2017	CA 2018	CA17/ CA18 %	Objectif d'évolution 2019 en %
Atténuation de charges	52 692	54 837		
Produits des services	220 286	244 381	+10.93	+0.5 %
Impôts et taxes	2 495 811	2 562 439	+2.7%	+2%
Dotations participations	1 337 937	1 382 829	+3.3%	+2%
<i>+Dont DGF</i>	<i>441 250</i>	<i>453 765</i>		
<i>Dont DSR/DNP (péréquation)</i>	<i>774 960</i>	<i>878 957</i>	<i>+13.45 %</i>	
Revenus des immeubles	270 152	290 820	+7.5%	+0.5%
Remboursements divers/publicités	6 705	5 521		
TOTAL (hors cessions)	4 383 583	4 540 827	+3.58%	+2.5%
Produits exceptionnels*	88 021	521 699		
TOTAL	4 471 604	5 062 526		
Opérations d'ordre	203 257	158 278		
Total section	4 674 861	5 220 804		

*Cessions de patrimoine : en 2017 : terrain maison de santé
 en 2018 : remises Panafieu + terrain ateliers municipaux



- Augmentation des dotations de péréquation, des loyers (commerces), des recettes fiscales (base foncière bâti),
- Augmentation de la recette du marché dominical (+15%).



La Fiscalité :

En 2018, la municipalité a fait le choix pour la 5^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Montant de la recette fiscale perçue par la commune en 2018 : 2 022 575 €.

Taxe d'habitation	Taxe sur les logements vacants	Taxe foncière	Taxe foncière non bâti
940 678	6 142	996 035	79 561

- **En 2019**, les taux resteront inchangés :
- Taxe d'habitation : 12.60%
 - Taxe foncière bâti : 20.5%
 - Taxe foncière non bâti : 67.79%

La base d'imposition sur le foncier bâti devrait connaître une progression du même niveau qu'en 2018 :

2017	2018	Evolution 2019 %
4 733 474	4 871 688	+2.8%

L'épargne nette de la commune :

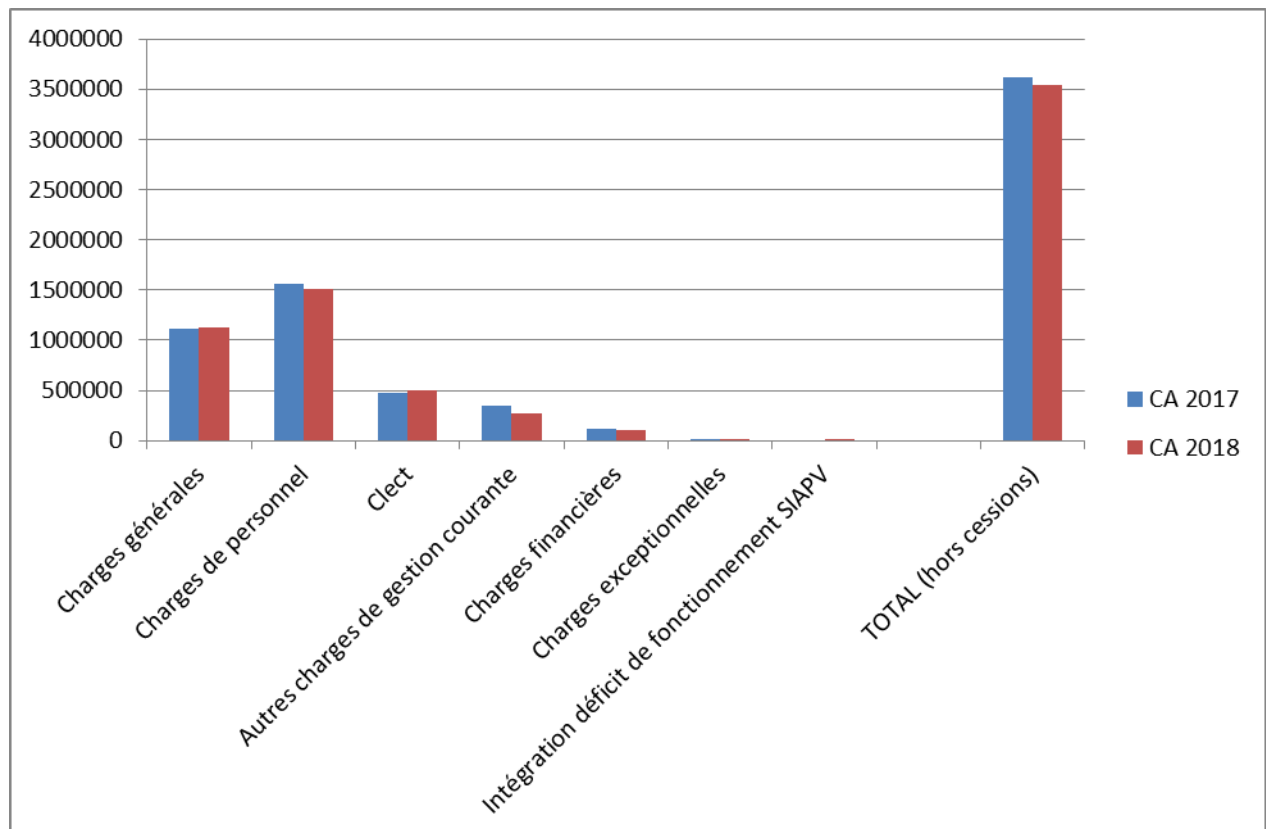
L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements de la commune, après financement des remboursements de la dette.

L'épargne nette de la commune s'est considérablement améliorée (**814 149 € en 2018**), alors que celle-ci était négative en 2009, elle atteint aujourd'hui un niveau très confortable pour la collectivité.

	CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	Objectif d'évolution 2019 en €
Epargne brute de fonctionnement (hors produits exceptionnels et opérations d'ordre)	579 711	632 548	653 126	899 197	762 691	1 003 633	850 000
Capital de la dette	257 417	220 278	174 662	180 832	186 993	193 484	205 610
Epargne nette	322 294	412 270	478 464	718 365	575 698	810 149	645 000

En section de fonctionnement dépenses :

	CA 2017	CA 2018	CA17/ CA18 %	Objectif d'évolution en %
Charges générales	1 116 274	1 131 338	+1.34%	+1.3%
Charges de personnel	1 557 315	1 515 547	-2.70%	+2%
Clect	479 544	499 905	+4.24%	0
Autres charges de gestion courante	352 486*	270 843		+5% **
Charges financières	113 556	104 873		+11%
Charges exceptionnelles	1 717	3 486		
TOTAL	3 620 892	3 525 992	-2.65%	+2%
Opérations d'ordre	299 824	610 137		
Intégration déficit de fonctionnement SIAPV	0	11 202		
Total section	3 920 716	4 147 331		



- Stabilisation des charges générales de fonctionnement.
- Baisse des dépenses de personnel liée à des départs à la retraite et aux frais de recensement comptabilisés sur l'exercice 2017.
- Augmentation de la CLECT (+18 élèves)

*En 2017, créance irrécouvrable dette Germain +65000 €

**En 2019, la contribution au SDIS représentera une augmentation de 15000 €.

En section d'investissement recettes :

	CA 2017	CA 2018	CA17/ CA18 %	Objectif d'évolution en %
FCTVA	297 249	262 195		
Taxe d'aménagement	250 154	211 144	-15.6%	
Subventions	130 076	344 411	+2.65%	
Emprunt	1 001 389	0		
Dépôts et cautionnements reçus	0	750		
Excédent de fonctionnement reporté	886 589	754 135	-15%	
Excédent d'investissement SIAPV	0	29 961		
TOTAL	2 565 457	1 602 596	-37.6%	+36%
Opérations d'ordre	299 823	610 137		
Total section	2 865 280	2 212 733		

En section d'investissement dépenses :

	CA 2017	CA 2018	CA17/ CA18 %	Objectif d'évolution en %
Capital emprunt	186 993	193 484	+3.76%	
Etudes	8 967	0		
Travaux/investissements	2 093 925	1 221 663	-41.67%	
Déficit reporté	763 459	391 321		
TOTAL	3 053 344	1 806 468	-40.85%	+105%
Opérations d'ordre	203 257	158 278		
Total section	3 256 601	1 964 746		

Les principales réalisations en 2018 :

- La mise en accessibilité de l'hôtel de ville : 254 016 €
- L'achat du parking privé, face à l'église : 249 730 €
- La réfection de la rue paloquine et de la place Cavalier : 225 677 €
- La réfection de la rue de l'église, de la rue Gaston Lhoustau, Ch. de Coutelle et de Cuyère, de la cour de la médiathèque 116 345 €
- La plaine de loisirs, la climatisation de l'espace
- Des 3 moulins, le stade 52 342 €

Les chantiers qui feront l'objet d'un report en 2019 :

- La maison Ortuno : 500 000 €
- Les travaux de voirie et de pluvial route de la cave : 450 000 €
- La place paloquine , chemin neuf : 150 000 €
- L'alimentation en eau potable de la déchetterie : 50 000 €
- L'achat d'un jardin potager au bord de l'Escattes : 18 000 €
- L'acquisition d'un colombarium : 10 000 €

La dette :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier (en K€)	3159	2964	3045	2870	3688	3501	3307
En cours de la dette/habitant	621	567	567	531	683	631	580

- **En 2019**, la commune contractera un prêt d'un montant de 900 000 euros financé sur une période de 40 ans pour réaliser une opération structurante d'équipement sportif.

Evolution de la dette d'ici 2022, avec l'intégration d'un emprunt de 900 000 € en 2019.

Années	2018	2019	2020	2021	2022
dette en K€	3501	4207	3973	3739	3527

L'INVESTISSEMENT : LES PROJETS 2019

L'investissement de la commune en 2019 sera de l'ordre de 3.5 millions d'euros, il intégrera la réalisation des projets déjà engagés sur 2018 avec notamment le choix et la réalisation d'un projet suite au concours d'architecte pour la maison Ortuno, la reprise de voirie et réseaux pour la place Paloquine et chemin neuf, les travaux de voirie et pluvial de la route de la cave ainsi que les projets nouveaux.

Axe 1 – Des nouveaux services pour conforter la fonction de bourg-centre de Calvisson : 1660 000 €

En 2019, la commune continuera d'investir pour mettre en œuvre des équipements structurants répondant aux besoins de la population du bassin de vie.

MSAP : Le projet de la MSAP lancé en 2018 sera livré au mois d'avril 2019. Ces locaux plus adaptés permettront au centre social Calade de développer de nouveaux services, notamment en direction des tout-petits.

Equipement sportif : La commune se portera acquéreur d'une ancienne usine située à la zone d'activités le vigné (750 000 €HT), en vue d'y aménager des équipements sportifs collectifs (basket, volley) ainsi que des salles associatives permettant de répondre aux besoins grandissants des associations et des populations du bassin de vie.

Ce projet, au vu de son importance, sera réalisé selon un plan financier pluri annuel.

Axe 2 – Renforcer l'attractivité de la Place du pont : 500 000 €

Dans la continuité des actions qui ont été menées en 2017 et en 2018 (remises Panafieu, création des commerces, achat d'un parking privé etc, et en vue de redonner de la vie au centre ancien, la commune portera le projet de la maison Ortuno, bâtiment situé au cœur stratégique de la place du pont.

Point info tourisme : Fin 2018, la commune a lancé un concours d'architectes avec remise d'une esquisse en vue de réhabiliter ou de démolir/reconstruire un bâtiment en lieu et place de la maison Ortuno. Ce projet devra permettre l'accueil d'un point info tourisme, idéalement situé au cœur de la place principale. Il constituera également une 1^{ère} phase en vue de l'aménagement de la place du pont.

Choix du projet au mois de mars pour un démarrage de travaux prévu en septembre 2019.

Bus : dans la perspective de réaménager la place du pont et de redonner la place aux piétons, la commune est en réflexion avec la Région pour modifier le trajet des bus et l'arrêt sur la place.

Axe 3 – Améliorer le cadre de vie pour le bien-être de tous les Calvissonnais

Trouée verte : Dans la perspective de créer une trouée verte de la place vers l'Escattes, la commune continuera à acquérir les jardins potagers situés le long de la rivière.

Propreté/environnement :

Acquisition d'une nouvelle balayeuse pour une meilleure efficacité du service de nettoyage.

Axe 4 – Des investissements nécessaires pour mettre aux normes et entretenir le patrimoine communal pour le confort des usagers : 250 000 €

Achat et aménagement d'un terrain pour les écoles : la commune fera l'acquisition d'un terrain de 3000 m² situé à proximité des écoles. Celui-ci sera entièrement clôturé et viabilisé pour être mis à disposition des écoles.

Isolation phonique du balcon du foyer : afin d'améliorer le confort des usagers du foyer, le balcon sera isolé acoustiquement du rez-de-chaussée.

Piscine municipale : réfection totale des plages de la piscine et des pédiluves répondant aux normes d'hygiène et d'accessibilité.

Ecole de sinsans : après le changement des menuiseries en 2018, c'est l'escalier très vétuste qui sera remplacé.

Hôtel de ville : renouvellement des dernières menuiseries à l'étage du bâtiment.

Mazet parking face à l'église : rénovation complète du mazet par les services techniques.

Cimetière : création d'un colombarium.

Axe 5 - L'effort de rénovation des quartiers hauts se poursuit : 150 000 €

Place Paloquine et rue du chemin neuf :

Dans la continuité des travaux réalisés en 2018 (rue paloquine et place cavalier), le programme des travaux se poursuit avec la réfection de voirie et des réseaux de la place paloquine et du chemin neuf.

Axe 6 - Des infrastructures indispensables pour le bien-être des usagers : 1 800 000 €

Route du collège, route de Calvisson et rue de la cave : Afin de réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station et conformément aux priorités du schéma directeur assainissement : reprise des réseaux rue du collège et route de Calvisson. Réaménagement de la route de la cave afin de créer une liaison piétonne devant la cave coopérative. L'enfouissement des réseaux secs et la reprise de l'eau potable sont également au programme sur l'ensemble de ces voiries.

Rue des essais : reprise des réseaux et voirie.

Déchetterie intercommunale : mise à disposition d'un terrain et alim en électricité du site qui va accueillir la nouvelle déchetterie.

Les recettes d'investissement

Emprunt :

La commune contractera un emprunt de 900 000 euros pour financer l'acquisition de l'ancienne usine. Cet emprunt sera contracté auprès de la caisse des dépôts pour une durée de 40 ans, au taux du livret A+1.

Subventions :

150 000 € de restes à réaliser de 2018 sont attendus en 2019. Des dossiers ont été déposés auprès de l'Etat, la Région et le département pour le financement de l'équipement sportif.

Un dossier auprès de la CAF a été déposé pour l'

L'endettement de la commune

La dette de la commune est constituée de treize prêts.

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2019 s'élève à :

- 3 307 961 € pour le budget principal,
- 711 812 € pour le budget annexe, soit une dette consolidée de 4 019 773 €.

Extinction de la dette :

Un prêt arrive à échéance en avril 2019 pour un capital restant dû de 11 388.51€.

Un prêt arrivera à échéance en mai 2021 pour un capital restant dû de 29 647.14 €.